



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

A V I S

Lors de sa séance ordinaire tenue le 03 juin 2026, le Conseil général a approuvé les comptes de l'exercice 2025, qui se résument ainsi:

Article premier sont approuvés les comptes de l'exercice 2025, qui comprennent:

a) les comptes de résultats qui se présentent comme suit:

Charges d'exploitation	CHF	2'855'528.22
Revenus d'exploitation	CHF	<u>-2'798'360.61</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	57'167.61
Charges financières	CHF	206'753.42
Produits financiers	CHF	<u>-227'343.56</u>
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-20'590.14
Résultat opérationnel (1 + 2)	CHF	36'577.47
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	<u>-83'130.00</u>
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-83'130.00
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	CHF	-46'552.53

b) le bilan

c) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Charges	CHF	491'534.35
Recettes	CHF	<u>-215'865.65</u>
Patrimoine administratif	CHF	275'668.70

d) Pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier s'élèvent à

CHF 0.00

- égal recettes/ revenus

Il a pris l'arrêté suivant :

- Crédit de CHF 60'000.- pour la rénovation des pompes de la station de pompage chez Guenet.

Le dossier pour le réaménagement du cœur du village a été remis en travail avec la commission d'urbanisme et d'aménagement, selon demande du conseil général.

2406 La Brévine, le 09 juin 2026

SECRETARIAT COMMUNAL